

Comment faire pour se déplacer pendant un pic ?

Un pic de pollution survient lorsqu'une trop grande quantité de polluants est mesurée dans l'air. Si votre véhicule est trop polluant (sans vignette ou classé Crit'Air 4 ou 5), il ne sera pas autorisé à circuler dès le 4e jour d'un pic de pollution.

Si vous ne pouvez pas reporter votre déplacement, quelques solutions :

- Le **VÉLO**.
- Le **PASS journée TBM**.
- Le **COVOITURAGE** avec vos collègues, vos voisins, vos proches... : convivial et économique !
- Des **PRIMES À LA CONVERSION** proposées par l'État vous permettent de remplacer votre ancien véhicule par un neuf ou d'occasion moins polluant. Renseignez-vous sur : www.primealaconversion.gouv.fr

Comment participer à la consultation publique ?

Partagez vos propositions et donnez votre avis en ligne sur :

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



3 FÉVRIER 2021 > 24 FÉVRIER 2021

Un registre d'expression est à votre disposition à :

Cité administrative

2 rue Jules Ferry - 33000 Bordeaux de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi).

Les personnes se rendant à l'accueil de la DREAL ne sont pas tenues de passer à l'accueil et peuvent se présenter directement.

Écrivez-nous par mail : critair.bordeaux.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ou bien envoyez-nous un courrier :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Service environnement industriel

Cité administrative - 2 Rue Jules Ferry - 33000 Bordeaux

Comment commander votre vignette Crit'Air ?



Munissez-vous de votre carte grise et connectez-vous sur le site officiel

www.certificat-air.gouv.fr

3,67 € frais de port inclus pour un véhicule immatriculé en France.



Ou contactez le

n° vert : 0 800 97 00 33

La vignette est valable pendant toute la durée de vie du véhicule et dans toute la France.

Pour en savoir plus :

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en place de la circulation
différenciée lors des pics de pollution

Bordeaux Métropole

Crit'Air

UN GESTE CITOYEN POUR
RESPIRER PLUS SAIN

DONNEZ VOTRE AVIS !

Consultation publique sur

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

3 FÉVRIER 2021 > 24 FÉVRIER 2021

COMMANDEZ VOTRE VIGNETTE QUALITÉ DE L'AIR
WWW.CERTIFICAT-AIR.GOUV.FR



Avec le certificat **Crit’Air**, Bordeaux Métropole propose à ses habitants et aux usagers qui circulent sur son territoire de faire **un pas vers une meilleure qualité de l’air**.

Avant que l’arrêté préfectoral qui va régir l’utilisation de cette vignette soit adopté, une consultation du public est organisée afin de recueillir vos propositions et avis.

Crit’Air, qu’est-ce que c’est ?

Crit’Air est un outil national déjà utilisé dans plusieurs métropoles en France (Paris, Strasbourg, Rennes...).
Objectif : réduire l’impact sur notre santé des émissions de polluants dans l’air.

Une vignette de couleur apposée sur le parebrise du véhicule permet de le classer en fonction de son niveau de pollution (selon son âge et sa motorisation). Il existe 6 catégories.



Quels sont les véhicules concernés ?



LES DEUX ROUES,
TRICYCLES ET
QUADRICYLES À
MOTEUR.



LES VÉHICULES
PARTICULIERS ET
VOITURES SANS
PERMIS.



LES VÉHICULES
UTILITAIRES.



LES POIDS LOURDS DONT
BUS ET AUTOCARS.

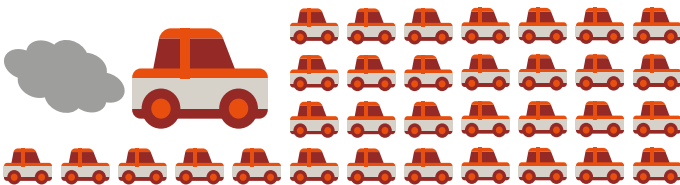
Comment Crit’Air s’appliquera dans Bordeaux Métropole ?

À Bordeaux Métropole, il est proposé de mettre en place **Crit’Air** début 2021, uniquement lors des épisodes de pollution. **C’est la circulation différenciée**.

Dès le 4^e jour d’un pic, seuls les véhicules les moins polluants pourront circuler (**Crit’Air 0, 1, 2 et 3**).



Cette mesure fait l’objet d’un arrêté préfectoral qui fixe les conditions et modalités d’application.



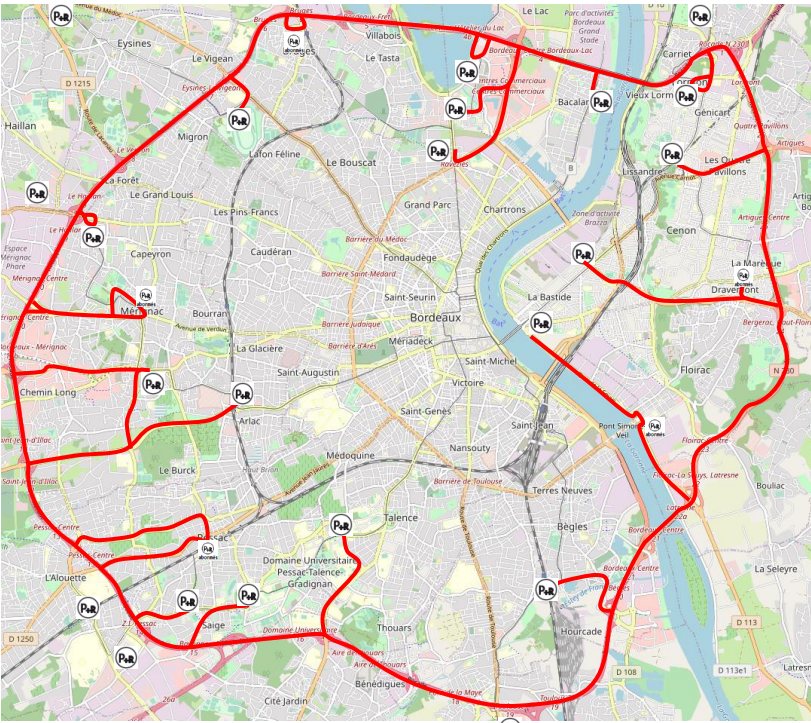
Le saviez-vous ?

Une voiture Crit’Air 5 émet autant de particules à l’échappement que 33 voitures Crit’Air 1 !

Quel est le périmètre proposé ?

Le périmètre proposé concerne tous les axes de circulation à l’intérieur de la rocade de Bordeaux en excluant l’A630 et la RN230.

Les accès aux parkings relais intra-rocade restent ouverts à tout véhicule, en empruntant un itinéraire défini (carte ci-contre).



Quelles mesures lors d’un pic de pollution ?

PROCÉDURE D’INFORMATION

Jour 1

- Les recommandations : reporter si possible son déplacement, modérer sa vitesse, éviter les activités physiques et les efforts intenses...

PROCÉDURE D’ALERTE

Jours 2 et 3

- Réduction de la vitesse de 20km/h sur l’ensemble du réseau routier départemental (sans descendre en dessous des 70km/h),
- Brûlage à l’air libre interdit pour les particuliers et les agriculteurs,
- Utilisation d’appareil de combustion non performants interdit,
- Mise en place des plans d’actions de réduction des émissions des industriels.

Jour 4

- Mise en place de la circulation différenciée,
- Les mesures appliquées aux jours 2 et 3 se poursuivent.

Quel est l’intérêt ?

Mieux respirer, c’est un enjeu de santé publique. Sur le territoire de Bordeaux Métropole, les émissions globales annuelles de particules fines (PM10) ont baissé de plus de 50 % et celles de dioxyde d’azote (NO2) de 30% en une décennie. Malgré les efforts de tous, des pics de pollution surviennent encore plusieurs jours par an, avec des risques sanitaires encore plus élevés lors de ces journées. Le trafic routier a un fort impact lors de ces épisodes.

Comment être informé ?

Restez connecté, écoutez la radio, lisez les messages sur les panneaux lumineux...

Le saviez-vous ?



La métropole bordelaise, c’est :

- 85 lignes de bus
- 4 lignes de tramway
- 1400 km d’aménagements cyclables